

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 MAI 2015

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Valérie HUMBLLOT, Valérie GIRARD, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Christophe FEBVRET, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Gilles ROMANET, Emmanuel SEGAUX

Procurations : Michel FEUILLEBOIS à Dominique GILLE
Jean Pierre GILLE à Christophe FEBVRET
Dominique BOUTEILLEY BRENOT à Isabelle LENEUF
Jacqueline PICHOT à Françoise LORNET
Marie-Paule TARTERET à Valérie HUMBLLOT

Secrétaire de séance : Isabelle LENEUF

M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h35.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une demande de dérogation scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Compte rendu du 8 avril 2015.

Monsieur le maire présente le compte rendu du 8 avril 2015.
Aucune remarque n'est apportée par le conseil.

2) Restitution de la caution du logement de la mairie.

Le conseil accepte par 13 voix pour et 2 abstentions la restitution de la caution au locataire parti depuis le 30 Avril 2015.

3) Location de l'appartement du 2ème étage de la mairie.

La personne, qui était intéressée par ce logement s'est finalement désistée.
La délibération est annulée.

4) Subvention pour la prévention routière.

Lors du vote des subventions dans le cadre du budget, celle concernant la prévention routière de 150 €, a été oubliée. Il convient de la voter.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

5) Annulation de dettes irrécouvrables.

Cela concerne des titres émis pour la location de la salle des fêtes, il est proposé d'abandonner les poursuites pour ce recouvrement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

6) Demande de dérogation scolaire.

Le conseil émet un avis défavorable par 8 voix et 7 Abstentions à la demande d'une famille.
Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité en faveur d'un enfant déjà scolarisé à Auxonne, et dont le frère aîné est également scolarisé à Auxonne.

7) Location de la salle des fêtes.

L'amicale des élus demande la location de la salle des fêtes pour le 20 février 2016 à titre gratuit mais elle s'engage à régler les frais.

Le conseil accepte à l'unanimité à titre exceptionnel.

8) Décision modificative du budget.

Le conseil décide la DM suivante 3600€ du compte investissement transférés au compte immobilisation travaux de voirie.

Accepté à l'unanimité par le conseil.

9) P E T R (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Val de saône – service d'instruction du droit des sols.

Désengagement de l'état.

La D. D. T (Direction Départementale des territoires) quitte Auxonne le 1^{er} juillet 2015, laissant aux communes le soin d'instruire elles-mêmes.

Dans le cadre du P.E.T.R., il est proposé de créer ce service d'instruction. Le coût total étant réparti sur chaque commune, pour Tillenay, le coût annuel avoisinerait les 9000€.

Le conseil approuve à l'unanimité l'entrée dans le P. E. T. R.

10) Question diverse.

Affouage : la parcelle n°3, en taillis, a été stérée en partie. Trois lots n'étaient pas terminés.

La parcelle « Des COURTOTS » en têtes de chêne n'a pu être stérée au vu de l'avancement des travaux des affouagistes.

La séance est levée à 19h45